



Paris, le 27 mars 2020

**Réunion en téléconférence entre le Président de la République
(accompagné du Premier Ministre, et des ministres de la Santé, du Travail, de
l'Economie et des Finances, de l'Agriculture, porte-parole du gouvernement)
et les interlocuteurs sociaux - 27 mars 2020**

Chères et chers camarades,

Comme vous le savez, ce matin avait lieu une réunion en audioconférence entre le Président de la République, accompagné du Premier Ministre et des ministres du Travail, de la Santé, de l'Economie et des Finances, de l'Agriculture et porte-parole du gouvernement.

Du côté des interlocuteurs sociaux étaient présents les secrétaires généraux ou présidents des confédérations syndicales (à noter qu'à nouveau a été invitée l'UNSA, ce que nous avons contesté) et des organisations patronales nationales ainsi que de la FNSEA.

Cette réunion a donné lieu à un tour de table, après une brève introduction du Président de la République et des éléments d'informations récents du Premier Ministre et du Ministre de la Santé.

Vous trouverez, ci-joint, l'intervention faite au nom de FO.

Au-delà des échanges, nous avons pu noter quelques éléments de réponses soit du Président (PR) soit des ministres :

- Sur la question des moyens de protection, le PR a indiqué « qu'il n'excluait aucune réquisition si nécessaire », mentionnant les cas d'entreprises qui potentiellement peuvent produire ces moyens (masques, gels, gants, parois, respirateurs) mais ne le font pas ou celles qui produiraient pour l'exportation ; considérant que le risque épidémique devrait désormais être pleinement intégré à l'avenir (à l'image des pays d'Asie qui y ont déjà été confrontés), la volonté semble aller dans le sens d'une relocalisation des productions nécessaires ;
- Sur la question des secteurs essentiels, le PR semble moins fermé à une approche plus stricte vis-à-vis des entreprises qui, non indispensables, ne sont pas en capacité d'assurer la sécurité des salariés ; à ce sujet la Ministre du Travail indique que les guides de bonnes pratiques en cours de réalisation par secteurs d'activité (les premiers semblent prêts pour les livreurs, caissiers et caissières, boulangers) seraient opposables et que leur non-respect serait considéré comme manquement de l'entreprise ; les employeurs comme le Ministre de l'Economie estiment qu'on approche d'une situation équivalente à l'Italie (avec un accord mentionné par la CGT entre le gouvernement et les syndicats), le Medef estimant par comparaison que 80 codes NAF seraient actifs en Italie contre 100 en France ; la Ministre du



Circulaire confédérale

Travail indique, elle, que l'on est aujourd'hui à 150 000 entreprises en activité partielle, ce qui représente 1,5 million de salariés (+50 % par rapport à la veille) ;

- Sur la question des dividendes, le Ministre de l'Economie a indiqué qu'il ferait des « propositions formelles » visant à interdire qu'une entreprise bénéficiant d'une aide de l'Etat en ce moment (activité partielle, facilité de trésorerie, ...) puisse verser des dividendes ; nous n'avons pas eu de réponse sur notre demande d'une fiscalité sur l'argent qui dort ou spéculé, nous y reviendrons ;
- Concernant l'hôpital, et le décalage entre le discours et les actes, le PR a répondu que sur ce secteur « et plus largement », il « partageait le besoin de réponses à court terme et structurelles » et qu'à cette fin « un échéancier et les moyens » seraient précisés ; le matin le Ministre de la Santé recevait de son côté en audioconférence les syndicats ;
- Concernant l'ordonnance sur les congés payés, durée du travail et jours de repos, la Ministre du Travail, après l'audioconférence de la veille, a indiqué que les décrets seraient limités aux activités concernées et limités dans le temps ; nous avons maintenu que c'était une erreur que nous contestions et que nous serions vigilants ;
- Concernant notre alerte sur les risques et constats de flambée de prix sur des produits de première nécessité, notamment en Outre-Mer, le PR a répondu qu'ils allaient immédiatement mobiliser la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF).

Vous en souhaitant bonne réception.

Amitiés syndicalistes.

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Annexe : Intervention du Secrétaire général de la Confédération générale du travail Force Ouvrière, Yves Veyrier.

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14 - Tél. 01 40 52 82 00
<http://www.force-ouvriere.fr>



**Réunion en téléconférence entre le Président de la République
(accompagné du Premier Ministre, et des ministres de la Santé, du Travail, de
l'Economie et des Finances, de l'Agriculture, porte-parole du gouvernement)
et les interlocuteurs sociaux - 27 mars 2020**

**Intervention du Secrétaire général
de la Confédération générale du travail – Force Ouvrière, Yves Veyrier**

Monsieur le Président de la République, Mesdames et messieurs,

Dans ce contexte de crise sanitaire majeure, je tiens à vous dire à quel point nos adhérents, délégués syndicaux, représentants du personnel et responsables de nos syndicats sont mobilisés.

Beaucoup, salariés d'entreprises, agents de services publics et d'administration, car ils doivent travailler impérativement – en télétravail ou physiquement.

Mais aussi, dans le cadre de leurs fonctions syndicales, auprès des salariés, faisant en sorte en premier lieu que leur santé et sécurité soient assurées.

Nous ne sommes ni médecins, ni épidémiologistes. Notre rôle, en tant que syndicat, est de nous assurer que les dispositions qui sont prescrites, par les pouvoirs publics, conformément aux indications des spécialistes en matière de santé, sont effectivement mises en œuvre. De mettre en garde et d'interpeller les services compétents, les employeurs quand ce n'est pas le cas.

Nous avons une très forte préoccupation concernant les salariés des services à domicile, qui sont mobilisés, auprès des personnes âgées, handicapées, et des assistantes maternelles et enseignants pour la garde des enfants d'autres salariés eux-mêmes mobilisés. Il faut comprendre que ces salariés, qui sont engagés et conscients de leur rôle, puissent être inquiets et évoque la possibilité d'un droit de retrait. C'est un appel à faire en sorte de les protéger.

La première des préoccupations est celle des moyens de protection disponibles : masques, gels, gants, parois de protection... Or, on en manque.

C'est pourquoi nous pensons qu'aujourd'hui la priorité doit aller aux activités essentielles, indispensables à la population.

En cohérence avec votre annonce d'un soutien massif à l'activité partielle, nous pensons que, dans ce moment d'urgence et afin de respecter au mieux les mesures de confinement, le reste peut attendre.

Nous y voyons aussi une logique économique : mieux vaut dans l'immédiat se concentrer sur l'essentiel. Plus vite ainsi on viendra à bout du risque épidémique, plus vite alors l'activité pourra reprendre et mieux on préservera les emplois. Nous serons attentifs à ce que cela n'entraîne pas une remise en cause des droits sociaux.



Nous soutenons la nécessité de réquisitionner et mobiliser tous les moyens de productions des protections pouvant être dirigés à cette fin.

Il faut aussi, d'ores et déjà, penser à l'après.

Un plan de relocalisation de la production doit être élaboré, à commencer pour ce qui concerne le matériel médical et autres produits de première nécessité qu'il faut identifier. L'Allemagne, qui semble-t-il n'a pas fait les mêmes choix, dispose à la fois de plus de matériel et des moyens de les produire.

Nos délégués et représentants du personnel sont mobilisés auprès des salariés pour aussi s'assurer que les organisations du travail devant être prises pour leur santé, le sont. Quand cela passe par le dialogue social et la négociation les choses se font, et se font rapidement – on le voit dans le commerce, l'agroalimentaire, le transport, notamment – tout n'est pas encore parfait, mais les choses ont pu avancer.

Cela va à l'inverse de ce que le gouvernement a décidé en matière de temps de travail, de temps de repos et de travail dominical. Afin que les gestes barrières soient respectés et que l'on préserve la santé de celles et ceux qui sont mobilisés, on allège plutôt la charge de travail, on réduit les plages d'ouverture, on ferme le dimanche, on échelonne les prises de service et les temps de pause, ... et si besoin il faut ouvrir des emplois sécurisés.

Puisque vous nous avez convié aujourd'hui, Monsieur le Président, je ne peux qu'en appeler à ce que la confiance prenne résolument le pas sur la défiance quant à l'efficacité du dialogue social et de la négociation collective.

La solidarité doit s'appliquer à tous.

D'abord, que ce ne soit pas pour aujourd'hui seulement pour tous les salariés, femmes et hommes, dont beaucoup s'aperçoivent du rôle majeur pour la société : soignants et non soignants de la santé, mais aussi caissières, services à la personne, assistantes maternelles, chauffeurs et livreurs, manutentionnaires, nettoyage et sécurité ... souvent peu rémunérés, à temps partiel. La prime, qui ne doit en aucun cas se substituer à une pleine garantie de la santé, devra être suivie d'une véritable reconsidération et revalorisation de ces métiers.

On a entendu le Ministre de l'Economie et des finances inciter les entreprises à modérer le versement des dividendes. Le gouvernement ne peut-il pas prendre des mesures coercitives sur ces versements. Imposer que la priorité soit de consacrer les bénéfices à l'investissement, immédiat pour la santé et, à venir pour protéger l'activité et l'emploi ?

On a beaucoup parlé de fiscalité ces derniers temps. Nous pensons que la situation aujourd'hui mérite aussi des décisions mettant à contribution « l'argent qui dort », l'argent qui spéculé. Une fiscalité exceptionnelle devrait être envisagée en ce sens.

L'hôpital les EPHAD, en premier lieu, ont des besoins massifs, immédiats et à plus long terme.

Nous sommes demandeurs des connaître les suites qui peuvent être données à l'initiative de neuf Etats de l'Union européenne visant à coordonner la levée d'emprunts dits Corona Bonds. Il serait incompris que l'Union européenne ne puisse pas assumer son rôle solidaire en ces moments.



Pour ce qui concerne l'activité et l'organisation de l'économie, certaines entreprises sont inquiètes et leurs salariés doublement – à la fois pour leur santé aujourd'hui et pour leur emploi demain – du risque de perdre des clients à l'étranger. Nous avons souvent mis en garde contre les modalités dérégulées de la mondialisation. Des dispositions coordonnées d'urgence, respectant les droits sociaux avec l'appui de l'OIT, devraient être prises.

Nous tenons à vous alerter ce matin d'un risque de flambée des prix sur des produits de première nécessité dans les territoires et départements d'Outre-mer.

Monsieur le Président,

Puisque la question de l'unité a été évoquée, nous voulons dire que nous sommes convaincus que la solidarité républicaine indispensable s'exercera d'autant mieux que chacun, dans ses responsabilités respectives, remplit et assume son rôle.

Vous avez fait référence à la formule de « l'Union sacrée » lors de votre première intervention publique (ndlr : le 12 mars). Je tiens à vous dire qu'elle ne renvoie pas aux moments les plus heureux de notre histoire. Elle avait été suivie d'une autre formule « plus jamais ça », peut être trop restée à l'état de slogan.

Aux slogans, nous préférons retenir les premières mesures prises sur le plan social, au niveau national et international, avec la création en 1919 de l'OIT, dont l'affirmation du principe de la liberté syndicale et l'adoption de la première convention internationale du travail limitant la semaine de travail à 48 heures, et l'affirmation de la priorité à la justice sociale dans le monde.

